

13.1 Dette et déficit publics

En 2017, le **déficit public au sens de Maastricht**, qui représente le **besoin de financement des administrations publiques (APU)**, s'établit à 61,4 milliards d'euros (Md€). Il atteint 2,7 % du produit intérieur brut (PIB), après 3,5 % en 2016. Il continue de s'améliorer et retrouve, pour la première fois depuis 2007, un niveau inférieur au seuil de 3 %. En effet, les recettes s'accroissent nettement (+ 4,0 %), dans un contexte conjoncturel favorable. Les dépenses accélèrent également, mais leur hausse est moins marquée (+ 2,4 %). Cette hausse est de 2,2 % hors charge d'intérêt et charge exceptionnelle liée au remboursement de la taxe à 3 % sur les dividendes. La part des dépenses dans le PIB s'établit à 56,5 % en 2017.

Au total, le déficit public se réduit de 17,7 Md€ par rapport à 2016. Le solde de l'État s'améliore de 8,5 Md€, et dans une moindre mesure, celui des **organismes divers d'administration centrale (Odac)** de 3,0 Md€. En 2017, les **administrations de sécurité sociale** deviennent excédentaires pour la première fois depuis 2008, sous l'effet d'une progression des recettes plus dynamique que celle des dépenses. Seul le solde des **administrations locales** se dégrade, tout en restant positif : la réduction de 2,2 Md€ de l'excédent à 0,8 Md€ (après 3,0 Md€ en 2016) s'explique par une accélération des dépenses plus importante que celle des recettes.

La **dette publique au sens de Maastricht** s'élève à 2 257,8 Md€ fin 2017, après

2 188,3 Md€ un an plus tôt. Elle atteint 98,5 % du PIB.

La **contribution de l'État à la dette publique** s'établit à 1 768,1 Md€, en hausse de 65,4 Md€. Celle des Odac augmente de 1,4 Md€ en 2017 et s'établit à 61,9 Md€. La contribution des administrations publiques locales atteint 201,5 Md€, soit une hausse de 1,3 Md€, et celle des administrations de sécurité sociale 226,2 Md€, en augmentation de 1,3 Md€.

Au total, la dette de l'ensemble des administrations publiques progresse de 69,5 Md€, soit un accroissement comparable à celui de la **dette nette**. Celle-ci augmente de 60,8 Md€ par rapport à la fin 2016 pour atteindre 2 054,7 Md€, soit 89,7 % du PIB.

À l'échelle européenne, le ratio du déficit public par rapport au PIB baisse entre 2016 et 2017, tant dans la zone euro (1,0 %, après 1,6 %) que dans l'Union européenne (UE) (1,0 %, après 1,7 %). Le ratio de la dette publique par rapport au PIB recule également dans les deux zones : 86,8 %, après 89,1 % dans la zone euro et 81,6 %, après 83,3 % dans l'UE. Les pays les moins endettés relativement à leur PIB sont l'Estonie, le Luxembourg et la Bulgarie.

En 2017, la dette publique est principalement financée par des **titres de créance** en France (85 %) comme dans la plupart des États membres de l'UE. Le recours aux prêts est dominant en Estonie, en Grèce et à Chypre. Le numéraire et les dépôts ne constituent en général qu'une petite partie de la dette. ■

Définitions

Dette publique notifiée (ou dette publique au sens de Maastricht) : ne comprend pas l'ensemble des passifs financiers mais uniquement les numéraires et dépôts, les titres autres qu'actions que sont les bons du Trésor, les obligations assimilables du Trésor, les *Euro medium term notes*, ainsi que les emprunts ; en sont exclus les produits dérivés et les autres comptes à payer. Voir la définition complète dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Administrations de sécurité sociale, administrations publiques (APU), administrations publiques centrales, administrations publiques locales, capacité et besoin de financement, contribution à la dette, déficit public au sens de Maastricht, dette publique nette, organismes divers d'administration centrale (Odac), titre de créance, traité de Maastricht : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Déficit public de 1,0 % du PIB tant dans la zone euro que dans l'UE28 », *communiqué de presse* n° 163, Eurostat, octobre 2018.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2018.
- « Dette principalement détenue par les non-résidents dans la moitié des États membres de l'UE », *communiqué de presse* n° 104, Eurostat, juin 2018.
- « Les comptes des administrations publiques en 2017 », *Insee Première* n° 1698, mai 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

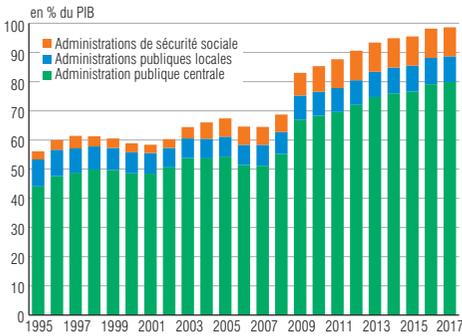
Dette publique notifiée

Au 31 décembre	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dette en milliards d'euros							
Total des administrations publiques	1 808,0	1 892,5	1 977,7	2 039,8	2 101,2	2 188,3	2 257,8
Administration publique centrale	1 433,5	1 504,5	1 582,5	1 634,3	1 684,1	1 763,2	1 830,0
État	1 355,4	1 457,9	1 538,1	1 613,6	1 664,4	1 702,7	1 768,1
Odac	78,1	46,6	44,4	20,7	19,8	60,5	61,9
Administrations publiques locales	169,7	177,0	183,4	188,8	196,7	200,2	201,5
Administrations de sécurité sociale	204,7	211,0	211,7	216,7	220,3	224,9	226,2
Dette en % du PIB							
Total des administrations publiques	87,8	90,6	93,4	94,9	95,6	98,2	98,5
Administration publique centrale	69,6	72,0	74,7	76,0	76,6	79,1	79,9
État	65,8	69,8	72,6	75,1	75,7	76,4	77,2
Odac	3,8	2,2	2,1	1,0	0,9	2,7	2,7
Administrations publiques locales	8,2	8,5	8,7	8,8	8,9	9,0	8,8
Administrations de sécurité sociale	9,9	10,1	10,0	10,1	10,0	10,1	9,9

Champ : dette publique au sens du traité de Maastricht.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Dette au sens de Maastricht de 1995 à 2017



Note : dette au 31 décembre de chaque année au sens du règlement n° 3605 de la Commission européenne.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Dette au sens de Maastricht en milliards d'euros

	2016	2017
Dette des administrations publiques¹	2 188,3	2 257,8
Numéraires et dépôts	36,9	37,4
Titres de créance	1 864,0	1 938,5
Titres à court terme	171,1	170,6
Titres à long terme	1 692,9	1 768,0
Crédits	287,4	281,9
Crédits à court terme	11,5	7,0
Crédits à long terme	275,9	274,9

1. Au sens du traité de Maastricht.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

	2014	2015	2016	2017
État	-74,3	-73,3	-73,8	-65,3
Odac	2,6	-2,5	-6,1	-3,1
Administrations publiques locales	-4,8	-0,1	3,0	0,8
Administrations de sécurité sociale	-7,4	-3,8	-2,2	6,3
Déficit public	-83,9	-79,7	-79,1	-61,4

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Principaux ratios de finances publiques

	2014	2015	2016	2017
Déficit public	-3,9	-3,6	-3,5	-2,7
Dette publique notifiée ¹	94,9	95,6	98,2	98,5
Dette publique nette ²	85,5	86,4	89,5	89,7
Recettes publiques	53,3	53,2	53,2	53,8
Dépenses publiques	57,2	56,8	56,7	56,5
Prélèvements obligatoires ³	44,8	44,5	44,6	45,3

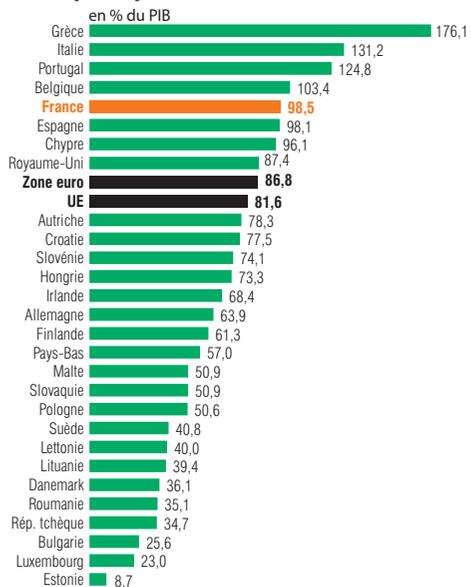
1. Au sens du traité de Maastricht.

2. Dette publique notifiée diminuée de certains éléments d'actif.

3. Le taux de prélèvements obligatoires est calculé hors crédits d'impôt.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Dette publique au sein de l'UE en 2017



Champ : dette au sens du traité de Maastricht.

Source : Eurostat (extraction du 23 octobre 2018).

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Titre de la double-page

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Les mots ou expressions
en gras et en couleur

sont définis plus bas
ou dans la rubrique

« Définitions » en annexes

Une présentation
synthétique sur
chaque double-page

Des définitions pour
comprendre les concepts
clés de la double page

Toutes les définitions
sont regroupées dans
la rubrique « Définitions »
en annexes

Des publications
téléchargeables gratuitement
pour approfondir le sujet
Adresses des sites Internet
à retrouver dans la rubrique
« Adresses utiles » en annexes

Après une accélération en janvier 2017 à +1,3 %, le taux d'inflation mesuré par la variation sur un an de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** baisse progressivement jusqu'en juillet 2017 avant de remonter régulièrement au second semestre pour atteindre +1,2 %, fin 2017. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit globalement le même mouvement en France que dans l'ensemble de la zone euro. De même, l'indicateur d'**inflation sous-jacente**, qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales), remonte très lentement de février à décembre 2017, passant de +0,2 % à +0,6 % fin 2017.

En moyenne sur l'année, les prix à la consommation augmentent davantage en 2017 qu'en 2016 (+1,0 %, après +0,2 % entre 2015 et 2016) : l'inflation atteint ainsi un niveau supérieur à celui de 2013. Ce dynamisme reflète un vif rebond des prix de l'énergie et une accélération des prix de l'alimentation et du tabac. Seul un recul un peu plus prononcé des prix des produits manufacturés modère la hausse de l'inflation, alors que les prix des services croissent au même rythme qu'en 2016.

Après trois années de baisse consécutive, les prix des produits énergétiques sont en forte hausse en 2017 (+6,2 % en moyenne, après -2,8 %) en lien avec la fiscalité accrue sur les carburants en janvier 2017 et la remontée du cours moyen du Brent. Tous les prix des produits pétroliers rebondissent nettement :

combustibles liquides (+17,3 % en moyenne), gazole (+11,7 %) et essence (+5,8 %). Les prix du gaz participent aussi à la hausse de l'inflation énergétique (+4,6 %, après -7,6 % en 2016). En revanche, les prix de l'électricité ralentissent (+0,4 %, après +3,1 %).

En 2017, les prix des produits alimentaires (y compris boissons, alcoolisées ou non) augmentent plus rapidement qu'en 2016 (+1,0 % en moyenne, après +0,6 %), avec une nette accélération des prix des produits alimentaires hors produits frais. Après deux années de faible hausse, les prix du tabac augmentent davantage : +2,7 % entre 2016 et 2017 en lien avec le relèvement des taxes.

En 2017, les prix des produits manufacturés diminuent (-0,6 % en moyenne, après -0,5 % en 2016). Ceux des articles d'habillement et de chaussures sont stables. Le recul des prix des produits de santé se poursuit pour la quatrième année consécutive. Enfin, les prix des autres produits manufacturés baissent (-0,2 % en moyenne en 2017, après -0,1 %).

L'inflation dans les services est inchangée en 2017, à +1,0 %, comme en 2016. Les prix des services de transport rebondissent nettement (+2,0 %, après -1,5 %). Ceux des services de santé augmentent vivement à la suite de la revalorisation des tarifs de consultation (+1,3 %, après +0,2 %). En revanche, les prix des loyers, indexés sur les évolutions passées de l'inflation, ralentissent en 2017, comme chaque année depuis 2006, à l'exception de 2012. Quant aux prix des services de communication, ils se replient fortement, après trois années de hausse. ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 2017 – Les niveaux des prix ont varié quasiment du simple au triple parmi les États membres de l'UE », *communiqué de presse n° 102*, Eurostat, juin 2018.
- « Indice des prix à la consommation – Moyennes annuelles 2017 », *Informations rapides n° 8*, Insee, janvier 2018.
- Séries chronologiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

114

TEF, édition 2019 – Insee Références

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne, ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2017

en % — Unité

Fonction de consommation	Pondération ¹		Évolution 17/16		Fonction de consommation	Pondération ¹		Évolution 17/16	
	2017	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²		2017	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²
Ensemble (y c. tabac)	10 000	1,0	1,2		Transport	1 451	3,1	2,8	
Ensemble (hors tabac)	9 812	1,0	1,1		Achats de véhicules	362	0,7	1,7	
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 435	1,1	1,4		Utilisation de véhicules personnels	801	4,5	3,9	
Produits alimentaires	1 311	1,1	1,5		Services de transport	288	2,0	1,1	
Boissons non alcoolisées	124	0,6	0,7		Communications	285	-4,2	-4,2	
Boissons alcoolisées et tabac	380	1,6	3,3		Services postaux	17	3,8	3,8	
Boissons alcoolisées	192	0,6	0,7		Matériel de téléphonie et de télécopie	43	-8,6	-5,0	
Tabac	188	2,7	6,0		Services de téléphonie et de télécopie	225	-4,0	-4,6	
Habillement et chaussures	447	0,1	0,0		Loisirs et culture	894	0,3	0,5	
Habillement	357	0,1	0,0		Équipements audio-visuels, photo et informatiques	138	-2,2	-1,2	
Chaussures y c. réparation	90	-0,2	-0,1		Autres biens durables (loisirs)	46	-1,4	1,5	
Logement, chauffage, éclairage	1 418	1,6	1,4		Autres articles et équip. de loisirs	242	-0,2	0,3	
Loyers d'habitation	629	0,2	0,2		Services récréatifs et culturels	309	1,1	1,2	
Entretien et réparation courante du log.	172	1,5	1,6		Presse, livres et papeterie	140	1,9	2,0	
Distribution d'eau et autres services	159	1,4	1,5		Voyages touristiques tout compris	19	1,7	-6,0	
Chauffage, éclairage	458	3,7	2,9		Éducation	4	1,2	0,6	
Meubles, équip. ménager, entretien maison	530	-0,2	-0,1		Hôtellerie, cafés, restaurants	752	1,6	1,4	
Meubles, tapis, revêtements de sol	154	-0,2	0,0		Restauration et cafés	587	1,4	1,2	
Articles de ménage en textile	39	0,9	1,2		Services d'hébergement	165	2,4	2,0	
Appareils ménagers	87	-2,0	-2,2		Autres biens et services	1 341	1,1	1,2	
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	70	0,4	0,9		Soins personnels	278	0,3	0,2	
Outils pour la maison et le jardin	50	-0,5	0,0		Effets personnels (non définis ailleurs)	119	0,9	1,1	
Entretien courant de l'habitation	130	0,4	0,4		Protection sociale	485	0,9	1,0	
Santé	1 063	-0,2	0,5		Assurances	296	2,1	2,3	
Médicaments et produits pharmaceutiques	463	-2,0	-1,7		Services financiers	38	2,5	2,2	
Médecine non hospitalière	600	1,3	2,2		Autres services	125	0,9	1,1	

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.
 2. Évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
- Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages. Note : base 100 en 2015.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2017

glissement annuel de déc. à déc. en %

HausSES		Baisses	
	17/16		17/16
Combustibles liquides	+ 11,1	Pommes de terre	-10,8
Gazole	+ 9,4	Forfaits touristiques	-6,0
Médecines généralistes	+ 7,8	Luminières	-5,4
Fruits frais	+ 6,7	Matériel de téléphonie et de télécopie	-5,0
Huiles et graisses	+ 7,4	Matériel de nettoyage	-5,0
Tabac	+ 6,0	Appareils de transformation d'aliments	-5,0
Esence	+ 5,3	Appareils de cuisson	-4,2
Hydrocarbures liquéfiés (butane, propane, etc.)	+ 5,1	Matériel de traitement de l'information	-3,9
Services postaux	+ 3,8	Appareils photo et caméras	-3,8
Journaux et publications périodiques	+ 3,8	Tapis et moquettes	-3,4

Champ : France hors Mayotte. Note : évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des tableaux concernant la France y compris les Dom sauf indication contraire

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1991 à 2017

par rapport à l'année précédente en %



Champ : France hors Mayotte. Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. L'indice est la moyenne arithmétique des 12 indices mensuels.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2017

glissement annuel de déc. à déc. en %

	17/16	17/16	
Allemagne	1,6	Lettonie	2,2
Autriche	2,3	Lituanie	3,8
Belgique	2,1	Luxembourg	1,6
Chypre	-0,4	Malte	1,3
Espagne	1,2	Pays-Bas	1,2
Estonie	3,8	Portugal	1,6
Finlande	0,5	Slovaquie	2,0
France	1,2	Slovénie	1,9
Grèce	1,0	Zone euro	1,7
Irlande	0,5	UE	1,4
Italie	1,0		

Note : évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
Source : Eurostat (extraction du 24 mai 2018).

Des données de cadrage européennes ou mondiales